

Réponse à l'enquête publique relative au remplacement du Lonzagne par la télécabine télévillage

À partir de Jean-Francois QUEST <[REDACTED]>
Date Mar 20/01/2026 13:18
À enquetetelevillagepeisey2025@outlook.fr <enquetetelevillagepeisey2025@outlook.fr>

 2 pièces jointes (8 Mo)

DSP signée Contrat de concession à ADS Extrait.pdf; DSP Offre du candidat ADS extrait.pdf;

A l'attention de Madame Sophie MACON, Commissaire-Enquêteur

Madame,

Le remplacement du Lonzagne s'inscrit dans le cadre du contrat de concession daté du 13 juin 2019 par lequel le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX confie à ADS l'exploitation du domaine skiable de Peisey-Vallandry pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2050.

Vous trouverez joint un extrait de la version finale signée des parties mentionnant les dispositions prévues pour ce remplacement.

Il apparaît que la gare amont est située sur le front de neige de Peisey grâce à un agrandissement nécessitant un budget spécifique conséquent détaillé dans l'offre de candidature jointe.

Le débit annoncé est de 1200p/h, et la justification de cet emplacement proche des correspondances avec les autres remontées et évitant la traversée de la route est de faciliter le flux des skieurs et des piétons.

Le projet soumis à enquête publique est différent sans qu'il soit donné d'explications sur cette modification et ses motivations. A l'évidence, le coût de l'installation est bien moindre que le projet initial grâce à une localisation de la gare amont analogue à l'installation précédente.

Cependant, cette recherche d'économie n'est pas sans incidence sur la sécurité des personnes, le confort d'usage des skieurs et les nuisances sonores de voisinage.

La problématique d'une gare amont sous la route.

Actuellement, le flux des skieurs utilisant le Lonzagne est de 536p/h maximum aux horaires de pointe. A l'arrivée à Plan-Peisey, un ascenseur permet de rejoindre le front de neige. En pratique, et compte tenu de l'encombrement des skis, il contient 8 personnes environ, ce qui provoque des bouchons et attentes importantes : tant pis pour les skieurs déjà obligés de faire la queue au départ en raison du débit insuffisant de l'appareil. Il ne reste que la solution de monter sur le trottoir, traverser la route et d'emprunter l'escalier qui rejoint le front de neige (dénivelé 3 étages environ). A moins d'utiliser sa voiture personnelle ou le circuit A de la navette qui passe toutes les heures au mieux.

Au retour, le skieur doit emprunter l'escalier car l'ascenseur ne marche pas à la descente !

Et retraverser la route pour atteindre la gare amont...

Le remplacement projeté du Lonzagne n'apporte aucune solution à cette situation anormale qui se traduit déjà par des chutes et accidents dans les escaliers que doivent emprunter notamment de jeunes enfants encombrés de skis. Le cabinet médical voisin est certainement en mesure d'apporter des précisions statistiques sur cette situation.

Avec un débit de 900p/h, cette situation ne peut que s'aggraver, mettant encore davantage en danger les personnes. Autant l'augmentation du débit est justifiée, autant l'imprévoyance des conséquences sur les flux est ignorée. Dans sa réponse au 2^{ème} avis de la MRAE, ADS indique que « l'augmentation du débit de l'appareil ne sera pas la source de l'augmentation de fréquentation de celui-ci ». A l'évidence, il s'agit d'une affirmation sans fondement ne s'appuyant sur aucune étude sérieuse des flux prévisionnels. Et ceci d'autant plus qu'ADS conditionne ce remplacement à la construction de lits commerciaux supplémentaires comme en témoigne cet extrait de la page 5 de la DSP

Le délégataire s'engage à réaliser cet investissement en 2023, sous la condition suspensive essentielle et déterminante, qu'a minima 300 lits commerciaux supplémentaires soient réalisés (en plus de ceux pris en compte pour l'avancement du remplacement du TSD Vallandry), sur le territoire de Plan-Peisey.

Les incohérences de la réponse d'ADS à la MRAE

Dans son 2^{ème} avis, la MRAE demande à ADS des précisions sur l'intégration du télévillage dans le programme d'aménagement 4 saisons.

ADS indique : « Cette remontée mécanique est localisée dans un secteur urbanisé en dehors du domaine de montagne utilisé pour la pratique du ski et des activités estivales comme le VTT. Cet appareil est un appareil intervillage à vocation de transport en commun des usagers locaux notamment entre le Chef-lieu de Peisey Nancroix et Plan Peisey/Vallandry »

Comment font alors les usagers locaux du chef-lieu pour rejoindre le cabinet médical et la pharmacie ouverts toute l'année à Plan-Peisey quand le transport en commun ne fonctionne pas 5 mois par an et que les navettes sont supprimées ? Quelle solution pour les touristes hors saison de mai, juin et septembre-octobre quand les commerces de Plan-Peisey et Vallandry sont fermés et que seule fonctionne la superette du chef-lieu ? Ne peut-on prévoir un fonctionnement partiel hors saison, par exemple un jour par semaine ?

ADS précise « projet localisé dans l'urbanisation entre deux villages sans lien direct avec la pratique du ski »

On croit rêver ! En réalité, ce sont majoritairement des skieurs qui empruntent cette remontée en hiver, ouverte seulement durant la saison de ski ; et en été, la remontée de VTT est régulière.

ADS confirme : « le périmètre de l'évaluation du projet semble être le meilleur pour assurer une bonne analyse des incidences et des mesures à mettre en œuvre. »

A l'évidence, cette affirmation mérite d'être corrigée.

Page 9 de l'Avis n°2 de la MRAE :

« L'autorité environnementale recommande, à nouveau, de présenter les flux actuels et projetés d'usagers consécutifs au remplacement de la télébenne de Lonzagne par la télécabine Télévillage, en retenant des hypothèses majorantes réalistes, comme la capacité de transport théorique maximum du nouvel appareil, sur une aire d'influence de l'opération qu'il conviendra de définir. Elle recommande d'adapter l'aire d'étude et l'évaluation des incidences ainsi que les mesures pour y remédier en conséquence »

ADS ne répond pas à la question : aire d'influence non précisée, incidences et mesures pour y remédier non explicitées.

En conclusion,

Le remplacement du Lonzagne par un télécabine au débit plus élevé est un excellent projet

Cependant, la solution initiale du remplacement du Lonzagne prévue dans la DSP prévoyait une gare amont sur un front de neige agrandi qui permettait de gérer les flux efficacement et solutionnait les problèmes de sécurité liée à la situation actuelle : ascenseur inadapté, traversée de la route principale de Plan-Peisey, usage encombré de skis de l'escalier pour rejoindre le front de neige ou pour en descendre, Cette enquête nous présente sans explications un projet différent qui n'apporte aucune solution à cette situation, mais au contraire, aggrave le risque de mise en danger par un débit augmenté de 68% (passage de 536p/h à 900p/h).

Il est donc indispensable de contraindre l'opérateur ADS à s'expliquer sur l'abandon de l'arrivée sur le front de neige qu'il a lui-même proposé, à élargir son aire d'étude aux incidences qui en résulte, et à présenter des solutions répondant aux impératifs de sécurité et de confort des usagers dans une station de montagne de niveau international.

Avec l'espoir d'une prise en compte de ma demande, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-François QUEST

Propriétaire à Peisey-Vallandry et utilisateur régulier du télévillage



Sans virus. www.avast.com